

Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

5 novembre 2012



Chères citoyennes, Chers citoyens,

Tel que l'exige la *Loi sur les cités et villes*, le maire doit faire, chaque année, le point sur la situation financière de la Ville.

ANNÉE 2011

Dans son rapport signé le 16 mai dernier, l'auditeur indépendant confirme que les rapports financiers de la Ville donnent une image fidèle de la situation financière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures au 31 décembre 2011 ainsi que de ses résultats d'activités et de la variation de ses actifs nets conformément aux normes comptables canadiennes dans le secteur public.

Grâce à une gestion responsable directement compatible avec la Planification stratégique (Mission, Vision, Valeurs) adoptée par le conseil municipal au mois de juin 2011, la Ville a réussi à dégager un excédent de fonctionnement de 339 829 \$ malgré le versement d'une quote-part à l'agglomération de Québec totalisant 16 979 607 \$. Le montant demandé pour la quote-part pour l'année 2011 représente une augmentation vertigineuse d'environ 56,2 % depuis 2008.

ANNÉE 2012

Les outils de gestion mis en place tout au long de l'année ont permis à la Ville de respecter le cadre budgétaire adopté par les élus pour l'année 2012. La Ville prévoit ainsi terminer le présent exercice financier en situation d'équilibre budgétaire, même si elle a dû verser cette année 18 592 000 \$ pour la quote-part d'agglomération, une augmentation de près de 2 M\$ par rapport à l'année 2011.

Les projets d'investissement réalisés au cours de l'année 2012 et prévus pour les années 2013 et 2014 ont fait l'objet d'une priorisation selon cinq critères déterminés lors de la planification stratégique soit la sécurité, l'embellissement, l'amélioration des services municipaux et développement durable, la stabilité du compte de taxes et l'amélioration de la performance municipale.

Parmi les principales réalisations inscrites au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2012-2013-2014 et présentement en cours, notons :

- Travaux au lac Saint-Augustin : 11 500 000 \$;
- Réfection du chemin du Lac : 2 700 000 \$;
- ➤ Réfection des rues Lionel-Groulx, Honoré-Beaugrand, Pierre-Georges-Roy et Saint-Félix : 14 800 000 \$;
- Ouverture du parc industriel François-Leclerc Nord : 30 612 095 \$;
- Acquisition de matériel et d'outils : 967 510 \$;

- Resurfaçage de plusieurs rues incluant le chemin du Roi : 670 122 \$;
- Remise à niveau du parc des Bosquets : 375 936 \$;
- Aménagement de la place des Générations Desjardins : 2 460 311 \$;
- Réaménagement de l'ancienne caserne en bureaux : 409 075 \$;
- > Réfection du centre communautaire Jean-Marie-Roy : 16 050 000 \$;
- Rénovation de la bibliothèque Alain-Grandbois : 325 000 \$.

LISTE DES CONTRATS

Afin de se conformer à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, une liste de tous les contrats de 2000 \$ et plus accordés à un même fournisseur et celle des contrats de moins de 25 000 \$ sont déposées au conseil municipal en annexe du présent rapport et seront disponibles au Service juridique et du greffe de même que sur le site Internet de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures au www.ville.st-augustin.qc.ca.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Comme prévu à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le maire doit inclure, dans son rapport annuel, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit.

Le maire

Salaire de base : 62 397,00 \$
Allocation non imposable : 15 294,00 \$
Activités supramunicipales (CMQ) : 8 459,00 \$

Les conseillères et les conseillers

Salaire de base : 11 639,00 \$ Allocation non imposable : 5 819,00 \$

Membre d'un comité

(par comité): 1 888,00 \$

NOUVEAU RÔLE FONCIER

Un nouveau rôle d'évaluation foncière pour les années 2013-2014-2015 a été déposé le 14 septembre dernier et entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Une hausse de 23,1 % est constatée pour la catégorie des résidences unifamiliales. La maison moyenne est passée de 262 689 \$ en 2010 à 325 931 \$ en 2013. Pour la catégorie commerciale et industrielle, la hausse est de 12,3 % à 22,5 % pour la même période.

Afin de contrer cette majoration, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ajustera le taux foncier pour chacune des catégories inscrites au rôle foncier. Toutefois, dans le cas où l'augmentation de l'évaluation foncière d'une propriété est supérieure à la moyenne, une hausse de taxes est à prévoir. À l'inverse, dans le cas où la valeur foncière d'une propriété ne s'accroit pas au même rythme que la moyenne, le propriétaire constatera une diminution de son compte de taxes.

BUDGET 2013 et PTI 2013-2014-2015

Le budget de fonctionnement 2013 et le Programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 seront adoptés le lundi 17 décembre.

Notre objectif pour l'année 2013 sera de poursuivre l'amélioration des infrastructures tout en conservant le compte de taxes le plus raisonnable possible. Le tout, bien entendu, afin de respecter la capacité de payer des citoyens.

Nous vous invitons à la présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2013 ainsi qu'à celle du Programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 le 17 décembre prochain.

Marcel Corriveau, maire

Marcel Countricon